L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 8 NOVEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

Mme E. Hureau, modiste de premier ordre, a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2m

ON DEMANDE.

On Demande—Un Barkeeper, Bienville et Passage de la Bourse. 8 nov—2f

A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie avec buvette dans le Deuxième District avec une bonne clientèle. S'adresser à A. Ranxet, coin Decatur et Bienville. 6 nov—7f

A LOUER.

A LOUER—Belle maison de maître, 74 Dumaine, entre Royale et Bourbon, à neuf, 20 chambres gaz, eau chaque étage, ascenceur, $45, ou à vendre ; prix modéré. 5 nov—

A LOUER—Résidence et magasin ensemble, 10 chambres, coin Roman et St-Philippe. S'adresser à Kernan, bureau A, sixième étage, Morris Building. 10 oct—

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Pete s, entre le Bazar et le marché aux légumes. Sadresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Thomas Egan vs E. E. Johnson.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—No. 14,105—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan public, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis dans le deuxième district de cette ville, le SAMEDI, 8me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 oct—28—4, 8 nov.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Martin Wyes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,297—Division A.—Attendu que Alice Chattier, veuve de Martin Wyes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin Wyes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 nov—8 12 17

Succession de Leopold Spitzmuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,789—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par William A. Apkes, tuteur et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 nov—8 12 17

Succession de William A. Kimore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,105—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Fannie M. Montgomery, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 nov—7 12 16

Succession de Henry F. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,090—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edwin Marks et Catherine V. Acosta Kernan, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 nov—7 12 16

Succession de Samuel E. Rundle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,321—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Helen T. Rundle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 nov—4 9 13

Succession de William Ruhl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,139—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vi et, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 oct—31—5 9 nov

Succession de Patrick W. Reed et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,790—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 oct—29—nov 2 7

Succession de Amélia Koepke, veuve de Louis Fix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,218.—Division E.—Attendu que Hermann Schroeder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louis Fix, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 oct—30—4, 8 nov.

AVIS AUX CREANCIERS

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,182—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Damiens, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 nov—6 11 15

J. B. Cambeilh vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,712—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Remy Klock, syndic des créanciers de l'insolvable dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 nov—4 9 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,124—Division D—T. J. Carver & Co, vs leurs créanciers.—Ordre sur la pétition pour l'élection d'un syndic—Qu'une réunion des créanciers des insolvables soit convoquée et tenue pardevant John J. Ward, notaire, MARDI, 4 novembre 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires. La dite réunion devant être convoquée et tenue dans la manière et la forme et après les délais légaux et les avis requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
WM. E. B. SCOTT, Député Greffier.

4 oct—4 19—nov 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,058—Division E.—Mandeville & Wilson vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Mandeville & Wilson, composée de Charles Mandeville, décédé, et Mme Maria Wilson, femme de James Wilson, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le MERCREDI, 5me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des débiteurs soient arrêtées, et que A. L. Tissot, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1890.
Signé, F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
W. E. B. SCOTT, Député Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 NOVEMBRE—CLASSE No 365
Tirage de 4 heures P. M.

1e	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e
60	20	49	10	30	37	31	5	67	83	7	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 7 novembre 1890—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire en masse.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en donnant l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel sont joints les fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 NOV. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......		$50,000
100 Lots de...$300, ...		30,000
100 Lots de...$200, ...		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit........	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à.... $1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Adressez à **M. A. DAUPHIN,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie ayant passé des arrangements pour le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. A près le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents locaux par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am	No 2 Cin'ti Ex...5:00 pm
No 3 Vis'g Ex. 6:00 pm	No 4 Vis'g Ex...8 00 am
No 5 Baton Rouge Acc'm......10:10 am	No 6 Baton Rouge Acc'm ...... 3:50 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Mail. 7:00 am	No 4 Fast Ex....8:15 am
No 7 Coast Acc 9:05 am	No 6 Lim. Ex...3:15 pm
No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 8 Coast Acc. 5:40 pm
No 5 Fast Ex. 7:20 pm	No 2 Fast Mail. 8:00 pm
Excursion dimanche........ 9:45 pm	Excursion dimanche.......... 7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...10:30 pm	No 2 Passen... 9:15 am
No 3 C&N Olim 7:30 am	No 4 Chic Lim 8:00 pm
No 5 Accom'n, 8:35 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 41 N. O. and Chic. Fast Mail....9:00 am	No 42 N. O. and Chic. Fast Mail....7:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California Express......7:00 pm	No 51 California Express......8:00 am
No 54 RR loc...10:25 am	No 53 RR loc.....3:50 pm

MORGAN LINE.

No 19........ 8:10 am	No 20........ 4:00 pm
No 17, local ...7:50 pm	No 18, local ..7:20 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:25 am	No 6 Fastline. 8:45 am
No 5 Fastline.7:00 am	No 2 Limited...4:00 pm

MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.

No 6 Fast line. 7:00 am | No 2 Limited... 4:00 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD, —ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche et mercredi.

No 9......7:15 pm	No 10.......8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7.......8:30 am	No 8 ....4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Pte-la Hache....9:00 am	Shell Beach....10:00 am
.......4:50 pm	Pte-la Hache.. 7:00 am
Shell Beach...12:30 pm	.... 5:00 pm

Dimanche.

Shell Beach and Pointe la-Hache 10:10 am ... 8:10 pm	Shell Beach and Pointe-la-Hache 6:00 am ... 4:00 pm

KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTE—EAST TENNESSEE, VIRGINIA AND GEORGIA RAILROAD.

No 1 Lim Ex. 2:15 pm	No 2 Lim Ex. 8:00 pm
No 3 Fast Mail. 7.00 am	No 4 Fast Mail 8:15 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

Algiers.........9:00 am	Algiers.........4:00 pm
Socola ....6:50 pm	Socola ....6:10 am

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 7 NOVEMBRE 1890

EXPÉDIES EN DOUANE.

Steamship [ang] Camellia, Penny, Dunkerque, via Newport News.
Steamship (fran) Paris, Gillard, Rotterdam, via Havre.
Goëlette [mex] Secundo, Tewen, Vera Cruz.
Steamship [ang] Knight of St-George, Carruthers, Liverpool via Newport News.

ARRIVÉS.

Steamship Seneca, Stevens, New York.
Steamship [ang] Viceroy, Dale, Baltimore, sur 1 et.
Steamship (ang) Cergo, Rogers Middlesborough
Steamship El Dorado, Byrne, New-York
Steamship [ang] Scots Grey, Johnson, Las Palmas, sur lest.
Steamship [norv] Zambrana, —, Bluefields.

BATEAUX A VAPEUR

Grover Cleveland, Belton, Bas du Fleuve.
Alvin, Kouns, Bas du Fleuve.
J. J. Trudeau, Trousdale, Washington.
Lafourche, Charlet, Laurel Valley.
Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
Mary Z Comeaux, Voorhies, Hermitage.
G W Sentell, Reynaud, Claiborne Plant.
T P Leathers, Lamb, Lakeport.
Resolute, Charlet, Refuge, avec barges.
Towboat Thos A Hendricks, Jackson, avec barges, Lake Providence.

EXPORTATIONS

DUNKERQUE, VIA NEWPORT NEWS—5677 balles coton.
HAVRE—par steamship Paris—7300 balles coton, 250 barils huile graine coton, 12,000 pieds bois de charpente, 68 caisses tabac, coupé 5280 douves.....Pour Rotterdam—2800 barils huile graine coton.......Pour Anvers—4,000 douves.
LIVERPOOL, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Knights of St-George—7442 balles coton, 5643 sacs tourteaux.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—281 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—657 barils sucre, 80 barils mélasse, 80 barils riz, 1280 sacs riz brut et fret assorti.
WASHINGTON—par steamer J E Trudeau—311 balles coton, 1773 sacs graine coton, 1179 sacs riz brut, 120 barils melasse et fret assorti.
LAUREL VALLEY—par steamer Lafourche—263 boucts sucre, 627 barils sucre, 893 barils mélasse, 1 demi-baril sucre 1 demi-barils mélasse, 5 sacs riz brut et fret assorti.
BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—4 sacs coton en graine, 91 boucts sucre 1232 barils sucre, 572 barils mélasse et fret assorti.
HERMITAGE LANDING—par steamer Mary Z Comeaux—19 boucts sucre, 336 barils sucre, 90 barils mélasse, 20 sacs riz brut et fret assorti.
LAIBORNE PLANTATION—par steamer G W Sentell—26 boucts sucre, 256 barils sucre, 228 barils mélasse et fret assor i.
LAKEPORT—par steamer T P Leathers—1466 balles coton, 2128 sacs graine coton, 4128 sacs riz brut et fret assorti.
REFUGE—par steamer Resolute et barges—40,026 sacs graine coton.
LAC PROVIDENCE—par steamer Thos A Hendricks et barges—40,026 sacs graine coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—777 sacs riz brut, 2 sacs coton, 61 barils sucre, 29 barils melasse et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR COMPANY—720 balles coton, 400 sacs farine graine coton, 2719 sacs riz brut, 80 boucts sucre, 1879 barils sucre, 384 barils melasse, 37 barils sirop, 569 barils vin et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1452 balles coton, 4 wagons graine coton, 800 sacs farine graine coton, 131 sacs riz brut, 9 boucts sucre, 282 barils sucre, 28 barils melasse et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2374 balles coton, 2 wagons graine coton, 96 barils sucre et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—6319 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—735 balles coton, 25 boucts tabac et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1034 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Barque Wandering Jew, Little........parti 11 oct
Steamship Chalmette, Percy.........parti 4 nov
Steamship Hudson, Kemble...........parti 8 nov
Steamship El Monte, Quick..........parti 8 nov

PHILADELPHIE.

Goelette Susie M Plummer, Creighton........................expédiée 19 oct

MONTREAL.

Steamship Gord n Castle, Halliday. parti 25 oct

LIVERPOOL.

Steamship Oeban, Anson............parti 11 sept
Steamship Bernard Hall, Wrake.....parti 25 sept
Steamship Californian, Pickthall......parti 9 oct
Steamship Mariner, Foster.........parti 15 sept
Steamship Andean, Daniel..........parti 4 oct
Steamship Governor, Reynolds.......parti 9 oct
Steamship Wm Cliff, Winder.........parti 11 oct
Steamship Statesman, Jones.........parti 24 oct
Steamship Asiatic Prince, Evans en char 15 oct
Steamship Scholar, ——.............parti 1er nov
Steamship Australian, Peters........parti 25 oct
Steamship Darien, Wallace..........parti 22 oct
Steamship Professor, Owen..........parti 16 oct
Steamship Author, ——...............parti 18 oct
Steamship Haytian, Coward..........parti 1er nov
Steamship Jamaican, Lawson.........parti 6 nov
Steamship Inventor, Jones..........parti 6 nov
Steamship Historian, Boddle........parti 8 nov
Steamship Engineer, Edgar..........parti 7 nov

LONDRES

Steamship Moorish Prince, ——........parti 11 oct
Steamship Eri King, ——...........parti 5 nov

HULL, ANG.

Steamship Straits of Gibraltar, Coul. parti 18 oct

SHIELDS, ANG.

Brick Lurline, Ryder................parti 3 oct
Steamship Cosmby, ——...............parti 23 oct

BARROW.

Steamship Jessmore, Shaw............parti 16 oct

ANVERS

Steamship Alford, ——...............parti 23 oct
Steamship Chelydra, Chator.........parti 29 oct
Steamship Bordeaux, Guadilon.......parti 3 nov

BORDEAUX.

Steamship Bordeaux, Guadilon.......parti 5 nov

MARSEILLE.

Barque Teresina, Umani.............partie 7 oct
Barque Giulio e Clemenza...........partie 21 oct

BREME

Barque Auguste, Witte..............parti 17 sept
Steamship Chelydra, Chator.........parti 18 oct
Navire Stephan, Kohlman............parti 1er nov

GENES.

Barque Giuseppe B., Massa..........partie 25 sept

CADIX.

Brick Martino Cilento, Bianchi.....parti 11 oct

LAS PALMAS

Steamship Scots Greys, Johnson.....parti 21 oct

RIO DE JANEIRO.

Steamship Angeleas, Bain...........parti 9 sept
Navire John Bunyan, Sorensen.......expédié 1er oct

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Avonmore	Liverpool	1er dist. 21
Aberdeen	Russie	rue 5e
Architect	Liverpool	Pic Tier
Albany	Liverpool	1er dist. 20
Ballanoch	Liverpool	1er dist. 19
Buenaventura	Liverpool	1er dist. 27
Caribbean	Liverpool	1er dist. 37
Cristobal Colon	Barcelone	4e dist. 41
Carlisle	Havre	rue 5e
County of York	Brême	4e dist. 43
City of Manchester	Gênes	rue 5e
City of Lincoln	Brême	4e dist. 43
Clinton	En réparation	Alger
Camden	Havre	1er dist. 36
Congo	....	Gouldsboro
Dora	Brême	rue 1e
Elysia	Anvers	Gretna
Estella	Gênes	4e dist. 47
Elsie	Brême	4e dist. 45
El Dorado	New York	Alger
Federico	Liverpool	1er dist. 21
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Havre	Havre	4e dist. 40
Hutchinson	Havane	Alger
Highland Prince	Hambourg	rue 5e
Isar	Havre	1er dist. 36
Jos. Oteri, Jr	Truxille	1er dist. 14
Kings Cross	Havre	rue 1re
Lismacrevre	Gênes	3e dist. 28
Monarch	Dunkerque	rue 3e
Nantes	Havre	Gretna
Nymphaea	Gênes	3e dist. 32
Professor Morse	Utilla	1er dist. 15
Seneca	New York	3e dist. 8
Scots Greys	Brême	4e dist. 45
Topaze	Dunkerque	4e dist. 42
Vicero	Gênes	rue 7e
Vera Cruz	Vera Cruz	3e dist. 12
Whitney	Laid up	Alger
Worcester	Hambourg	rue 4e
Wanderer	Honduras	3e dist. 20
Wydale	Continent	Elevator
Zambrana	Bluefields	1er dist. 15
	BARQUES.	
Conquistatore	Salerno	3e dist. 34
	GOELETTES.	
Cefalu	Bocas del Toro	3e dist. 12
Wm J Lermond	....	1er dist. 12

Mme E. HUREAU,

Modiste en robes de premier ordre, vient de transférer son salon rue du Canal, 211, au premier, au coin de la rue du N. Rampart, où elle est en mesure d'exécuter toutes les commandes de confection de robes, de manteaux, de trousseaux etc., avec le talent bien connu, le bon goût et la promptitude de ses travaux en ce genre. Elle sollicite ses commandes. 30 sept—2m

---

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS

Ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grace mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci nommés et soussignés, personnellement ont comparu, les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de **"New Orleans Brewing Association"** et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou un bâtiment dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer de lager beer et autres liqueurs de drêche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en un représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat d'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels forme ra un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds-capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M. et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la Nouvelle-Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il peut avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur lesquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers ou bordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de même les actionnaires en ce ci ta pour le reste du terme.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le successeur de celui-ci soit élu par le Conseil d'administration, élection qui se fera par les directeurs restant; et la vacance sera de la même façon que produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et le vote d'une majorité représentant le fonds capital de la compagnie à un meeting général des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, après avis donné au moins trente jours d'avance du meeting pendant une période de trente jours au moins dans un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant l'élection, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles continueront de tenir leurs fonctions et pourvoir à l'administration jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et auront qualifié; et il sera pourvu spécialement dans la présente charte qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Locte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé,	PH. W. DIELMANN,
PETER BLAISE,	J. LANGLES,
H. LOCTE,	ALBERT P. NOLL,
THEO. BRUMMER,	ERNEST PRAGST,
GEO. FAEHNLE,	C. G. REBENTISCH,

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.

11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, three months, 75 cts.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Welsh Ford et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,962 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Pierre et Bourgogne, mesurant, au pied américain, trente deux pieds quatre pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Bourgogne, vingt cinq pieds quatre pouces de largeur dans le fond, trente trois pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre côté commençant à la rue Toulouse, puis se rétrécissant de quatre pieds, sept pouces et une ligne, puis une autre profondeur de dix-sept pieds, quatre pouces et quatre lignes sur une ligne oblique et puis sur une ligne droite treize pieds et une ligne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec cent deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de quatre vingt dix dollars avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1884 et en plus la somme de dix huit cent trente-six dollars avec intérêt à 8 pour cent par an sur $204 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $201 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur, en outre assumera le reste de la dette dont hypothécaire qui n'est pas encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille trois cent quarante dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste s'il en est du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 oct—13 20 27—8 10 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth J. Schmitz et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,071.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, le dit terrain est désigné par le No 52 sur un plan dressé par Jo eph Pilié, ancien voyer, le 17 février 1822, et déposé en l'étude de Wm. Christy, ancien notaire en cette ville, le dit terrain est situé entre la rue Ste Marie (ci-devant chemin Ste-Marie) et rue St-André (ci devant chemin St-André), et mesure soixante-un pieds de façade rue Rousseau (anciennement rue St Amand), cent pieds de profondeur sur la ligne de séparation du terrain No 52, et cent neuf pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 54, et soixante pieds de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins.

Ensemble avec quatre vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties sur la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire

Conditions—Comptant, une somme convenant la réclamation de la demanderesse, soit $64 montant du prêt par ant 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1853 et une autre somme de $1566 dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de ce te somme du 1er décembre 1889 et les frais de cette procédure et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué dette non encore due mais sujette à être demandée en vertu de la charte et les règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir la somme de $6,264, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses règlements, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 oct—20 27—8 10 17 22 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs. Jacob Y. Zinser

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,810—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Amour, maintenant Rampart, Craps, maintenant Bourgogne, Poëte et Espagne, et mesurant trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Craps, sur une profondeur de cent deux pieds sur le côté le plus près de la rue Espagne, cent dix pieds sur le côté le plus près de la rue Poëte, et trente et un pieds et un pouce et quatre lignes, pieds mesure de largeur dans le fond, le tout au pied américain

Ensemble avec 40 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties sur la propriété

Saisis dans la dite affaire.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit à la somme de $232, le montant du prêt sur les actions, avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1851, et la somme de $720, le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1886 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et de l'Etat dues sur ladite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais qui peut être demandée conformément à la charte et les règlements de la Banque, savoir: la somme de deux mille huit cent quatre vingts dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à leur charte et ses règlements et le reste s'il y a du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété foncière et de comptes ouverts.

Frank Fischinger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,508.—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant situé dans le 1er district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Magasins, Constance (anciennement Foucher) et Delord, désigné comme lot No deux sur un plan dressé par MM. Geroux et Castaing à la date du 23 avril 1851 et mesurant dix neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue des Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une pièce de deux pieds ans pour ce de large pour l'usage commun du dit lot et autres du coin Bordeau. Acquis par achat pardevant Hero, Jr., notaire, le 13 juin 1882. Enregistré au bureau des Aliénations, livre 116 folio 843.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an avec les sûretés usuelles ou la vente.

2° Aussi un lot de comptes ouverts, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 402 rue Dryades entre Thalie et Melpomène.

(Le rue à l'arrière étant Remparts)

Michael Hackett vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,275 — En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 7 octobre 1890 et signé le 13 octobre 1890, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, sur environ quatre vingt-treize pieds de profondeur, et formant la partie la plus rapprochée de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante cinq pieds de face à la dite rue Dryades, sur la profondeur d'environ quatre vingt-seize pieds dont la dite portion de terre formait une partie du grand terrain primitif, Nos 1 et 2, composé d'après un plan de A. S. Phelps, arpenteur, daté le 5 février 1846 et déposé dans l'étude de Jules Mossy, ex-notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses (connues comme No 402 rue Dryades) et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui s'y rattachent. Étant la même propriété acquise par Michael Hackett, par achat de la succession de ... pardevant ... notaire, le 15 mai 1882.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

1 nov—8 29 17 24 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de magasin et de résidence, de valeur,

Dans le Deuxième District.

No 150 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Philip Forget.

No 30,085—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale—SAMEDI, 13 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, daté du 14 octobre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 150 rue Royale. Etant la même propriété que le dit Emile Augaud acquit par achat de Mlle Octavie White et aussi par acte fait pardevant Jas. Fahey, notaire en cette ville, le 25 septembre 1888. Enregistré au Conveyance Office, dans le Livre 129, folio 454.

Conditions.—Comptant en passant l'acte de vente, 10 pour cent du prix d'achat devant être payé comptant sur les lieux par le vente. Les taxes de la présente année 1890 devant être payées par l'acquéreur en entre du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Jno K. Legier, Esq., notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

8 nov—8 9 15 22 29—déc 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Philippe Forget.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—No 30,085.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau: No 38 rue Royale, il sera vendu MERCREDI, 19 novembre 1890 à 11 heures A. M., au local No 150 rue Royale près St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, maintenant absent en congé, en date du 14me jour d'octobre 1890, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot billets, comptes à recevoir marchandises et autres effets, conformément à l'inventaire de Philippe Forget.

Conditions—Comptant.

8 nov—8 9 15 19

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de choix pour bâtir dans le Quatrième District,

Près du Clay Square, Rue Troisième.

Succession de Walter Bailey et de M. Adèle Patrick, son épouse, décédés.

No 30,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur, bureau, 168 rue de la Commune, SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 octobre 1890, Dossier No 30,678, pour le compte des successions ci dessus, il sera vendu—

Deux lots de terre désirables avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie jadis maintenant connue comme le faubourg Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Constance et Laurel désignés comme lots Nos 3 et 4 sur un plan fait par H. Mouton, architecte et ingénieur civil, en date du 27 novembre 1848 déposé pour référence à l'étude de L. T. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et se touchant, les dits lots mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, hypothèque et avantages et les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent exigible au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Walter D. Denegre, notaire.

25 oct—25 28—1 8 15 22 nov

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de résidence de valeur formant le coin des rues Jackson et Camp, à quelques ... rue étant Magasins et Pump

Thomas L. Bayne vs succession W. E. Ward.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,006.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, de la propriété ci dessous décrite à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Camp, la rue Magasin et Philip et désignés comme lots Nos A, B et C, sur un plan fait par C. A. Hedin voyer, en date du 15 avril 1848, et déposé pour référence à l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, et formant ensemble les dits lots, comme de trois lots mesurant cent trente-cinq pieds et quatre pouces de face à la rue Jackson, et cinq pouces de face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt huit pieds, sur cent cinq pieds, quatre pouces et trois lignes, ... et trois quarts de ligne de face à la rue Jackson et douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par feu W. E. Ward par acte de Edward L. Howlett, par acte fait pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 9 février 1884 (C. O. Livre 120 fol 830).

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 8

OFFICIEL.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi relative aux Notaires de la Paroisse d'Orléans, et réglant leur nomination, leur cautionnement, leurs qualifications, leurs devoirs et leurs obligations, établissant aussi la manière d'assurer la valeur du cautionnement et prescrivant certaines pénalités, approuvée le 1er juillet 1880 avis est, par le présent donné que les Notaires de la Paroisse d'Orléans dont les noms suivent à savoir: MM. F. J. Alex, Frédéric Adolphe Charles G. Andry, William Armil, Eusèbe Bouny, John Bassett, junior, John Bendernagel, Théodule Buisson, William F. Brewer, Louis F. Bouchereau, Emile J. Barnett, George M. Barnett, John J. Barnett, William B. Barnes, Edward Joseph Blanchard, Ernest Commagère, John Calhoun, Benjamin F. Choate, T. Wharton Collens, P. A. Conand, Edgar M. Cahn, Théodore Contonio, George W. Christy, J. F. Coffey, William H. Cooley, F. D. Charbonnet, M. E. Doriocourt, Antoine Doriocourt, Félix J. Dreyfous, Abel Dreyfous, Michel V. Dejan, André Doriocourt, junior, Frédéric Dritel, M. T. Ducros, Geo. W. Dearing, junior, Joseph Inglesend, Richard M. Daniel, g. Walter D. Denegre, F. B. Earhart, C. M. Eustis, John G. Eustis, B. C. Elliott, Charles Fracke, Samuel Flower, Paul L. Fourchy, James Fahey, J. Henry Forcelle, W. M. Gurley, Hewes T. Gurley, Edgar Grima, Henry L. Garland, junior, Théodore Guyol, Michel Griffin, J. V. Guillotte, Michael Gernon, Frank Hebert, B. B. Howard, Andrew Hero, junior, W. O. Hart, Henry Heidenhein, Edward Ivy, Peter J. Kramer, William M. Ker, Ferdinand Kirchner, Fergus Kernan, John K. Legier, Ambroise G. Lapice, Gustave Le Gardeur, junior, A. J. Lewis, Hunter C. Leake, E. A. Luminais, P. Henry Lanauze, J. F. Meunier, Edwin T. Merrick, junior, John T. Michel, Louis A. Martinet, Octave Morel, James McConnell Just, George G. McLean, Arthur McGuirk, Benjamin Ory, William M. Pascos, George C. Preot, George T. Patton, E. A. Peyroux, Frank E. Rainold, C. G. Rebentisch, P. Alphonse Rebonnia, J. B. Rosser, junior, Henry J. Rhodes, Bussière Rouen, Charles T. Soniat, M. C. Soniat, William H. Seymour, J. Zacharie Sparling, Joseph H. Sparring, E. L. Simonds, James Simeon, R. K. Skinner, Castleman H. Stride, J. D. Taylor, Bernard Titche, N. B. Prist, Paul E. Théard, Charles J. Théard, Robert T. Upton, Charles B. Upton, Martin Voorhies, Omer Henri Villeré, A. J. Villeré, Jefferson C. Wenck, James J. Woulfe, Andrew H. Wilson, Joseph H. Woltzon, J. B. Ward, William H. Wright, John J. Ward, Frank Zengel et Frédérick Zengel se sont conformés aux dispositions de la loi précitée, ainsi qu'il appert du certificat écrit par le secrétaire d'Etat, lequel a été publié dans le *Daily States* dans la langue anglaise et dans l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans, dans la langue française, journaux quotidiens publiés à la ville de la Nouvelle-Orléans, avis est, par le présent donné, que les personnes susnommées sont seules autorisées à remplir les fonctions de notaire à la Nouvelle-Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis investi et des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, moi Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, déclare révoquer et annuler les commissions de tous Notaires dans la Paroisse d'Orléans, qui ne se sont pas conformés aux dispositions de la loi précitée et dont les noms ne sont pas inclus dans la liste publiée par le Secrétaire d'Etat ainsi qu'il est mentionné ci-dessus.

En témoignage de quoi j'ai ci-après apposé cette proclamation sous ma signature officielle et scellée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le 31 octobre 1890.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

2 nov—3f en 10 j.

PAR LE CONSTABLE.

Simon Leopold, agent, Mr F. Leopold vs Thomas J. Riley et al.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans.—No 14,139—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan publique, au local occupé par le défendeur dans cette affaire, Thomas J. Riley, encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, dans le Quatrième District de cette ville, le SAMEDI, 15me jour de novembre 1890 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les meubles et le contenu d'un bar-room, consistant en pendule, tableaux, verrerie, piano, chaises, tables, lits, armoires, matelas, boîte à bière, miroir etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

4 nov—4 11 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, cheval, charrettes et une grande quantité de coquilles d'huîtres.

Succession de Sam'l Burchfield.

No 30,467—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 15 novembre 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 4 1/2 rue Nord Galvez, près Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

4 mulets, 1 cheval et 5 charrettes; aussi, une grande quantité de coquilles d'huîtres, maintenant déposées dans le terrain attenant à l'encoignure de la rue Canal et de l'avenue Hagan.

Conditions—Comptant sur les lieux.

11 oct—11 18 25 nov 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boulangerie établie et placement productif.

No 395 rue Terpsichore près Franklin

Successions de John Wallace et de Ana O'Brien, sa femme—(Consolidées).

No 30,356—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division — pour la paroisse d'Orléans, daté 6 octobre 1890 et rendu dans les susdites successions—

Le beau cottage en bois, résidence et boulangerie, avec attribué bâtisse à deux étages, No 395 rue Terpsichore, entre Franklin et Liberté, il est borné par la rue Melpomène, Première District, mesurant 31 pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles. La résidence contient quatre chambres et galerie de côté, avec grands fours à cuire sous le toit à l'air etc, distribuée en magasin, chambre à coucher, atelier de travail etc. L'arrière bâtisse à deux étages a une grande écurie pour cheval et wagon et deux belles chambres plâtrées au-dessus, deux citernes, cour de côté et entrée couverte. Pleinement équipé pour la direction des affaires de boulangerie profitables cette propriété est bien adaptée pour le commerce en pour placement productif.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais de l'acquéreur. 11 oct—11 18 25—1 8 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage Attrayante,

Avec terrains bien cultivés, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Mire.

No 30,856—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 octobre, 1890, et rendu dans la succession ci dessus intitulée.

L'attrayant cottage double en bois, recouvert en ardoises, No 125 rue Chestnut coin Constantinople dans le carré d'îlet autrement borné par les rues Coliseé et Austerlitz, Sixième District, ayant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher, octogones cuisine, bâtisses dans la cour, citerne etc. Les terrains comprennent trois lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues Chestnut et Constantinople. La résidence est isolée de tous côtés, et les terrains sont embellis par une grande variété d'arbres fruitiers et d'ombrage, roses de choix, fleurs et plantes diverses. Situé dans une section de la ville où s'élèvent constamment de nouvelles et modernes résidences ou ne peut faire l'acquisition d'une demeure plus éligible à plus désirable. Lignes de chemins de fer un tout le reste à une plus grande proximité.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité et de garantie. 10 pour cent, comptant, sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 11 et 13 Broadway.

Succession Alexander A. Price.

No 30,123—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 22 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

Le joli cottage double en bois, Nos 11 et 13 Broadway dans l'îlet borné par les rues Ferdinand, Elizabeth et Pine, avec chacun trois chambres, citerne et cuisine etc. nant en très chambres, citerne et cuisine dans le fond. Le lot mesure 50 pieds de face à Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Ker, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE A ALGER.

Succession de Frank Silva—No 15,459

—ET—

Succession de Mme Maria Silva—No 31,053.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 décembre, 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C datés le 29 octobre 1890, et rendus dans les successions ci dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite à savoir:

La maison en bois double cottage No 76 rue Vallette, contenant quatre appartements sur un certain lot de terre à Belleville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 18 du carré d'îlet No 80, qui est borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza, le dit lot mesure d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 14 juillet 1848, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Valette, sur 137 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions Comptant—Dix pour cent comptant de l'acquéreur, prix requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin et résidence en briques à deux étages, coin N.-W. des rues Tremé et Conti.

Résidence-cottage double, en bois, Nos 252 et 254 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Résidence-cottage double en bois, Nos 342 et 344 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

Succession de Henri Larquié.

No 30,780—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 octobre 1890 et d'un ordre supplémentaire daté du 25 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci après décrites savoir:

1° Le magasin en briques solidement bâti à deux étages, corridors et résidence, coin N. W. des rues Tremé et Conti dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Conti et St Louis.

Le terrain est une certaine portion formant une partie d'un grand lot désigné par le No 24 sur un plan de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 97 pieds et 8 pouces, plus ou moins. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme il est dit plus haut. A moitié chemin entre la rue du Canal et le Vieux Bassin, près de la rue Remparts cette propriété peut être facilement arrangée pour rapporter un bon revenu.

2° Un cottage résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 252 et 254 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 5 d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 6 mars 1848 et mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 65 pieds sur la ligne du côté de la rue Villeré et 40 pieds 6 pouces sur la première ligne qui le sépare du lot No 6, au bout de la dite ligne le terrain se rétrécit de 8 pieds et 5 lignes et mesure sur une seconde profondeur 24 pieds 6 pouces et 84 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, une maison avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant 3 chambres et 1 cabinet, cuve sur chaque côté, une grande allée à côté, etc. Cette propriété est bien louée et est à proximité de plusieurs chemins de fer, marché etc.

3° Le cottage-résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 342 et 344 rue Quartier, ayant 8 chambres, cuve, hydrant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Johnson et Prieur, le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 100 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est à un îlet de la rue Esplanade et est bien louée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 oct—26—1 8 15 22 29 nov

Publié et prêt à être livré au Public :

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous de livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes dépensant de l'argent et dont la connaissance peut être précieuse.

Sa valeur pour se référer à 10,000 noms de choix arrangés en ordre alphabétique et classés par rues et numéros sera apprécié à tous.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites la demande de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires en vente, l'ouvrage étant publié par abonnement.

L. SOARDS, Éditeurs,
5 Place Commerciale, coin Camp.

14 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur dans la portion commerciale de la ville, Nos 106 et 108 rue St-Charles entre l'Allée Commerciale et Poydras.

Aussi, propriété de valeur dans la paroisse Catahoula.

Aussi un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Tregre vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Deux (2) terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, Camp et l'Allée Commerciale ; lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 23 pieds, 10 pouces et 5 lignes de façade rue St-Charles, entre lignes parallèles, et portent les numéros municipaux 106 et 108 de la rue St-Charles. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à quatre étages, portant le No 106 de la rue St Charles, et est occupée comme maison de pension et le restaurant **Fred's Home.**

Les améliorations au No 108 de la rue St-Charles sont une bâtisse à façade en briques à deux étages, la partie supérieure de laquelle fait partie de la maison de pension du No 106 de la rue St-Charles, et dans la partie inférieure est établi un salon de coiffure.

2° La moitié indivise de l'intérêt dans une propriété foncière située dans la paroisse Catahoula, en possession d'un insolvable en indivis avec Sam Houston, le titre de laquelle est supposé être au nom de Sam Houston.

3° Un lot de comptes courants, réclamations, billets etc., le tout conformément à un tableau enregistré.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions: Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit ou à un an, au gré de l'acquéreur. La partie à crédit payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement garantis par hypothèque spécial et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour leur perception et pour garantir le paiement du primes d'assurance et des taxes. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais de l'acquéreur.

Conditions pour les effets mobiliers: Cash sur les lieux.

1er oct—1 4 11 18 25—1 5 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 29,859.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI 8 novembre 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 2 octobre 1890, nous procéderons à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces à la face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et de 120 pieds de face à la rue Miro.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Prieur et Perdido désignés par les Nos 18 et 19. Les dits lots mesurent comme suit, savoir: le lot No 18 formant l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur une largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et 5 ans lignes à la rue John son; et le lot No 19 touchant au lot 18, mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10; les quels dits lots de terre mesurant chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23 lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez Gravier, Perdido et Miro, désigné sous le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez désignés par les Nos 16, 17 et 18 et mesurent comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds et 6 lignes de profondeur sur 120 pieds à la rue Miro sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur ... Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche audit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro désignés par les Nos 30, 31 et 32 lesquels terrains mesurent comme suit. Les Nos 30 à 32 inclusivement se touchant et les Nos 30 et 31 mesurant chacun 30 pieds de façade rue Galvez, sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur. Le terrain 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez, sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—1 5 8 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à un étage avec mansarde vis-à-vis l'église Ste-Marie.

Nos 283 et 285 rue Chartres entre Ursulines et Hôpital.

Succession d'Irenée L. Soulé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 8 672.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1890, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, désigné par la lettre "A," sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 24 mai 1867, et annexé pour référence, à l'inventaire de la succession de Mme Hopkins, pris par E. G. Gottschalk ancien notaire, le 14 juin 1867. Le dit lot mesure au pied américain, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage, avec mansarde, connue par les Nos 283 et 285 rue Chartres, vis-à-vis l'église Ste-Marie, ayant 5 chambres et cabinet au rez-de-chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, cave, une bâtisse en briques à deux étages, ayant six chambres, cour briquetée, eaux, water works, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste, deux billets à l'ordre du dit acquéreur et endossés par lui chacun billet d'un montant égal, à partir du jour de vente, faits payables respectivement à un et deux ans après la date, portant intérêt à huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété vendue, le transfert de la police d'assurance pour couvrir le montant des dits billets, l'acte de vente contenant la clause de non aliénation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garanties.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oc—18 25—nov 1 8 15 22

AVIS.

On trouvera toujours les jeudis ... à la table de journaux du Commercial ... chez Bassé, coin Decatur et Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vacherie de Madame Vve Berguenini, à l'encan.

Vente positive pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 12 novembre 1890, à midi précis, rue du Canal entre les rues St Patrick et Bernadotte, près du Chemin de la Métairie, il sera vendu—

43 vaches laitières, plusieurs avec des veaux, les autres fraîches en lait et sur le point de vêler, 3 taureaux, 2 chevaux dont 1 de race, 3 mules et 1 pony, charrette à lait, wagon, bidons, harnais, et tous les ustensiles de la laiterie.

Aussi—Un lot de volailles, canards et oies.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction de la venderesse.

La vacherie sera premièrement offerte en bloc, et dans le cas où il n'y aurait pas d'amateurs pour le tout, alors elle serait détaillée.

7 nov—

Propriété dans la ville de Slidell.

Succession de G. B. Sbarbero—No 27,114.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 8 novembre 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1890—

Un certain îlet de terre situé dans la continuation de la ville de Slidell, paroisse St Tammany, conformément à un plan croquis et arpentage de J. J. Blakefield, de cette paroisse, désigné comme l'îlet No 25 comprenant 14 lots, lequel îlet est borné au Nord par la rue Robert, au Sud par Brakefield, à l'Est par le Vinet's La Agricultural Co, et à l'Ouest par la rue Treisième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire.

4oct—4 11 18 25—1 8 nov.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un coin de rue de valeur et une grande fabrique de meubles,

Au coin de la rue Marais et de l'Avenue Tulane.

Succession de H. N. Siebrecht, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur. — Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, par la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la même cour, Division E, actuellement absent en congé, ordre daté du 30 octobre 1890, Dossier 30,977, pour le compte de la succession de H. N. Siebrecht, décédé, il sera vendu—

Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane (ci-devant Commune,) l'avenue Cleveland (ci devant Gasquet,) les rues Marais (ou Howard) et Tremé (ou Liberté) désignés par les lettres A, B et C, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

1° **Le terrain A** mesure 24 pieds de façade avenue Tulane sur une profondeur et façade rue des Marais, de 112 pieds, 2 pouces et 3 lignes, une profondeur de 108 pieds sur la ligne de côté, la plus proche de la rue Tremé, et 29 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent

Une maison en bois à deux étages avec mansarde avec des constructions à deux étages dans le fond, contenant ensemble environ 15 ou 20 chambres, hall, manteaux de cheminée du salon en marbre, appareils à gaz, etc.

Encoignure de valeur pour résidence ou affaires.

2° Le lot B touche au lot A, dans le fond, et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur une première profondeur du côté le plus rapproché de l'avenue Tulane, de 23 pieds, 7 pouces, 4 lignes, de la largeur, dans le fond 23 pieds, 11 pouces 5 lignes, avec une seconde profondeur de 80 pieds 3 pouces 4 lignes jusqu'à la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds, 6 pouces, 1 pouce, 7 lignes, jusqu'au lot ... encore, une nouvelle profondeur de 4 pieds 5 pouces, 5 lignes, sur une profondeur de 128 pieds 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Cleveland.

Les améliorations consistent en différents **hangars, clôtures etc.**

3° Le lot C touche au **lot B et mesure 27** pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 128 pieds 7 lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, le tout mesure américain, conformément à un plan d'après un croquis et un arpentage de Louis H Pilié, ancien député-voyer de la ville, le 10 janvier 1890. Ce plan est annexé à un acte de vente au dit Siebrecht décédé pardevant Chas T. Soniat notaire le 17 septembre 1890.

Les améliorations sur le lot C consistant en édifices en bois à trois étages, hangar, etc. lesquels sont connus tous sous le nom de "Siebrecht's Furniture Factory."

La propriété ci-dessus sera vendue par lot séparé et pourra être examinée avec une carte des encanteurs.

Conditions—Comptant au moment de passer le titre. Un dépôt de 10 pour cent comptant, sur les lieux, devra être fait au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. D. Denegre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 oct—12 9 26—nov 29 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres dans la paroisse Tangipahoa.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge, de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, en date du 2 octobre 1890 pour le compte de la succession de John E. Mason, décédé, Dossier No 31,040, il sera vendu à l'encan—

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession aux terres ci-après décrites dans la paroisse de Tangipahoa, dans cet Etat, savoir:

1° Le N. E. 1/4 de la sec. 17, T. 4, S. R. 9 Est contenant 161.76 acres.

2° Le S. W. 1/4 de la sec. 4, T. 4, S. R. 8 Est contenant 161.90 acres.

3° Le S E 1/4 et E. 1/2 du N. E. 1/4 de la sec. 10, et le nord 1/2 du N. W. 1/4 de la sec. 11, T. 4, S. R. 8 Est contenant 320.43 acres.

4° Le N. E. 1/4 et les lots Nos 2 et 3 et le N. E. 1/4 du S. E. 1/4 de la sec. 15 et le N. W. 1/4 fractionnel du N. E. 1/4 de la section 2, T. 4, S. R. 8 Est, contenant 323.30 acres, faisant un total de 967.39 acres, devant être vendues ensemble.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jno. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes de 1890 en outre du prix de son enchère.

5oct—5 12 19 26—2 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage confortable, Boutique de boucher, Etable et Fabrique de saucisses,

Avec quatre grands terrains rue Tchoupitoulas, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Conrad Hahn, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E actuellement absent en congé, ordre daté du 8 octobre 1890, Dossier 30,867, pour le compte de la succession de Conrad Hahn, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet No 73, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Valmont et Bellecastle, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain, d'après un plan que l'on verra sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois couvert en ardoises portant le No 1706 rue Tchoupitoulas, ayant 7 chambres, galeries de côté, citerne et puits, aussi une boutique de boucher et une grande écurie ainsi qu'une fabrique de saucisses contiguë. Aussi un grand jardin potager, arbres fruitiers, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 sera fait sur les lieux, et les taxes de 1890 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 oct—12 19 26—2 9 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hyams, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,570.

PAR W. R. RUTLAND, Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan au la propriété décrite ci dessous, le SAMEDI, 22me jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci-après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le sixième District de cette ville, le dit morceau de terre étant un tiers de la Section huit [8] Township treize [13] Range onze [11] east, conformément à l'arpentage des Etats Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H. M. Hyams, jr., décédé le 13 février 1885, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire. Le dit morceau de terre contient entre autres les parties de terre décrites ci dessous à savoir:

1° Une portion de l'îlet 630, le dit îlet étant borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiana les rues Arcadie et Breslau, la dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit îlet sur la rue Arcadie et en face à la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadie jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camors.

2° Une portion de l'îlet 531, le dit îlet étant borné par les rues Breslau, Arcadia, l'avenue Louisiana et la rue Teledano; la dite portion de l'îlet No 631 mesurant toute la façade rue Arcadia, toute la façade rue Teledano, avenue Louisiana et rue Breslau jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camors.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. R. RUTLAND,
Exécuteur testamentaire.

13 oc—13 18 25—1 8 1a 15 22 nov

Professeur de chant et de violon.

M. Lenfant, premier chef d'orchestre de l'Opéra Français et du West End, est possesseur de tous les opéras français avec traditions et se charge de former des élèves de la méthode de l'Opéra de Paris. S'adresser au No 11 S rue Valmont.

21 oct—6 dm

L'Abeille de la ...

Bureaux No ...

NOUVELLE...

SAMEDI, 8 ...

VA...

Mandeville, ...

LE STEAMER ...

Commençant le ...

Quittera M... du Dépôt du chemin ... tête de la r...

Les MARDIS, à ...
Les JEUDIS, ...
Les SAMEDIS, ...

Au retour, ...

Les LUNDIS ...
Les MERCREDIS ...
Les VENDREDIS ...

... l'eau et le ...

... 1878 ...

... Louisville & ... Gir 4. ... W.

27 mars—

COMPAGN...

TRANSA...

Entre New ...

Les magnifiques ... sur le continent ... 42 de la rivière du ... street, ...

LA CHAMPAGNE ...
LA GASCOGNE ...
LA NORMANDIE ...

Prix du ...

Vin compris ...

Première cabine ... et au-dessus ...
Deuxième classe ...
Entrepont $26 ...
... Billets, aller et ...
Pour fret et ...

Agent, ...

M. J. A. ... lenne, est autorisé à ... ages.

LIGNE ...

POUR NEW ...

Cette ligne ... ENTRE NEW ... LOUISIANA.

Partant mercredi ...

Le steamer ...

... de son quai ... GRANDE PAR ...

Passage ... Cabine ...

Cette ligne prend ... gements pour ... Pour fret ou ...

A...

CHEMI...

Route du Sud ...
... Texas ...
... Pacific ...
Morgan's Lo...

Départ ... Pacific Express, ...
... San Antonio ...
... daily ...
... Atlantic ...
Jonctions à ...
... Ferry ...

1er Nov—1an

Queen and ...

Ligne la plus courte ...

La route la plus ... via Chattanooga ... Virginie, ...

La ligne ... Chicago, Cleveland ... gare ... Cincinnati ... Monts Allegheny ...

Comparez notre ... lignes

Part de la N...
Arrive à Meridian ...
Arrive à Birmingham ...
Arrive à Atlanta ...
Arrive à Chattanooga ...
Arrive à Knoxville ...
Arrive à Lexington ...
Arrive à Cincinnati ...
Bureau des ...

J...
D. G. EDWARDS ...
Gen'l Pass. ... Cincinnati ...

24 mars—

...

Au bureau de ...
Au bureau du ...
Au bureau du ...
Au bureau des ...
Au bureau des ...
Au Board of ...
Au Cotton ...
Au Mechanics ...
Exchange.
Au Sugar ...
A la Chambre ...
A l'Association ...
M. John W. T. ...
des souscriptions.
On peut, ... directement ... win, trésorier ...

1er mars—

BASI...

FACT...

84 Rue ...

—SEUL...

PIANOS ...

Supérieur à ... jour, de ... prolongée, ... ce, système ... double ... pour le ... rétablissement ... marquables. ...

FEU...

No 11.

GRA...

PAUL ...

L'HI...

Laure la ... son cœur. —Ah! ... couvrant de ... prends bien ... —Oui, ... ter, jamais, ... si bonne et ... —Alors, ... après je ... juge. —Eh bien, ... mère ... toujours à ... as ouverte la ... était contre ... la petite ... —Oui, oui, ... trois ... bord, sur la ... milieu, puis ... cour. La ... aussi de ... double ... d'un côté, ... —C'est ... ... avait